

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_6_9**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 36

Votants : 37

Objet : Livre blanc TER
Métropolitain Centre
atlantique - Adoption

L' an deux mille vingt trois, le mardi 20 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

M. le Président rappelle la communauté d'intérêts dénommée Pôle métropolitain Centre Atlantique, créée en 2016 et son territoire de compétences autour du bassin de vie de 10 intercommunalités : les Communautés d'agglomération du Niortais, de la Rochelle et de Rochefort-Océan et les Communautés de communes Haut Val de Sèvre, Aunis-Sud, Aunis Atlantique, Vendée Sèvre Autise, Fontenay-Vendée, Sud Vendée littoral et Val de Gâtine, sur 2 régions : Nouvelle Aquitaine et Loire-Atlantique.

M. le Président présente la démarche portée à l'échelle du Pôle métropolitain : le Livre Blanc TER.

Le Livre Blanc TER de l'agglomération de La Rochelle a été présenté le 10 mars en Conférence métropolitaine. Unaniment, l'ensemble des membres du Pôle Centre Atlantique ont souhaité que cette démarche soit étendue à l'échelle du bassin de vie.

Le 20 avril, un nouveau projet de Livre Blanc a été présenté aux deux Présidents par une délégation du Pôle métropolitain.

Les Communautés, membres du Pôle métropolitain, ont proposé de soumettre cette version élargie du Livre Blanc à leurs assemblées délibérantes.

Ce livre blanc réaffirme le double objectif. D'une part, il souhaite le développement d'une offre cadencée à l'échelle d'un bassin élargi comptant plus de 580 000 habitants et près de 250 000 emplois. D'autre part, il vise à affirmer collectivement une priorisation des enjeux de modernisation et d'investissements sur les infrastructures ferroviaires dans la perspective du futur volet mobilité des Contrats de plan Etat-Région des Pays de La Loire et Nouvelle-Aquitaine dont l'élaboration est annoncée à l'échéance de l'été 2023.

Initialement, la version rochelaise du Livre Blanc TER s'articulait autour des trois branches principales de l'étoile de La Rochelle :

- La Rochelle-Niort-Poitiers

- La Rochelle-Nantes,
 - La Rochelle (Porte Dauphine)-Rochefort-Bordeaux.
- Son élargissement à l'échelle du Pôle a introduit 2 nouveaux axes :
- Niort-Saintes-Bordeaux incluant un prolongement au Nord de Niort vers Thouars
 - Luçon-Fontenay-le-Comte-Niort.

Enfin, le Livre Blanc reprend également l'indispensable accompagnement des changements de comportement permis par le développement de services adaptés à l'ensemble des voyageurs. Il vise en particulier : le renforcement des pôles d'échanges multimodaux irrigant le territoire, le développement des modes doux complémentaires à l'usage du train ainsi qu'une interopérabilité lisible entre les différents réseaux de transports pour l'ensemble des voyageurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité d'adopter le Livre Blanc TER Centre Atlantique**

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 20/06/2023
Publié le 22/06/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

